

09 déc 2016 -14:51

Appartient à [Conseil des ministres du 9 décembre 2016](#)

Fixation des dotations de la Loterie nationale à la Fondation Roi Baudouin et au COIB

Sur proposition de la ministre du Budget Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal fixant la dotation annuelle, prélevée sur les subsides de la Loterie nationale, qui est affectée à la Fondation Roi Baudouin et au Comité olympique et interfédéral belge (COIB).

Ces projets visent à garantir, à la Fondation Roi Baudouin et au COIB, la réception d'un montant fixe à charge des subsides de la Loterie nationale durant plusieurs années consécutives, afin de faciliter la planification de leurs engagements à plus long terme.

La dotation annuelle pour la Fondation Roi Baudouin est fixée à 9.800.000 euros pour la période 2017-2020.

Le subside pour le COIB est fixé à 1.855.000 euros par an pour la période 2017-2020, dans le cadre de la préparation, la sélection et l'envoi des athlètes aux compétitions multidisciplinaires, dont les Jeux d'hiver de 2018 et Jeux Olympiques de 2020.

Les projets peuvent être soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget,
chargée de la Loterie nationale
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
<http://www.wilmes.belgium.be>